

COMITE DE DIRECTION

Réunion Plénière du Mardi 04 septembre 2018

P.V. n° 5

Président : M. Pierre GUIBERT

Vice-Président Délégué : William PONT

Secrétaire Général : M. André VITIELLO

Présents : Mmes Cathy DARDON – Valérie TOMASSONE - MM. Gérard BORGONI - Guy BOUCHON – Guy BOURICHA – Michel BRUNET – Albert DI RE – Patrick FAUTRAD – Gérard IVORA – Antoine MANCINO – Mourath NDAW – Jean PAOLINI – Jean Paul PERON - Jean Paul RUIZ - André SASSELLI – José VIVERO

Assiste à la Réunion : Mme Nathalie COGGIA (Responsable du Secrétariat)

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*

- *Dates des engagements*

- *Informations*

- *Barème disciplinaire Football Loisirs*

- *Muté supplémentaire (art. 45 du Statut de l'Arbitrage)*

- *Muté supplémentaire (art. 67.1 des R.A.G de la Ligue Méditerranée)*

CORRESPONDANCE

• F.F.F

- Complément d'information concernant le label club fédéral. Transmis au Département Technique

- Invitation à la conférence de presse au siège de Canal+ pour le lancement de la D1 Féminines qui aura lieu le 24 septembre 2018. Noté.

- Décès de Monsieur Hervé CANTIANI, Président du District de la Meuse. En cette douloureuse circonstance, le District présente à sa famille ses plus sincères condoléances.

• LIGUE MEDITERRANEE

- Décès de Monsieur Louis GASTALDI, membre de la C.R.A. En cette douloureuse circonstance, le District présente à sa famille ses plus sincères condoléances.

- Copie du mail adressé aux clubs suite à leur engagement en Coupe de France et Coupe GAMBARDELLA avec le règlement de ces compétitions. Noté.

- Mode opératoire pour la régionalisation administrative des formations des éducateurs avec l'IR2F. Noté

• CLUBS :

- **ST ZACHARIE** : Courrier concernant le match de coupe de France c/ PLAN DE LA TOUR. Noté.

- **PTT TOULON** : Demandant une dérogation pour la saison 2018 / 2019 pour qu'une joueuse licenciée puisse jouer en U15 Garçons. Le Vice-Président Délégué répondra.

• DIVERS :

- **CDOS** : Réunion de rentrée des Comités Départementaux le jeudi 13 septembre 2018. M. André VITIELLO, Secrétaire Général, représentera le District.

- **MAIRIE DE TOULON** : Autorisation d'utilisation des équipements sportifs municipaux. Transmis à la Commission Futsal.

- **M. Valentin SEVERIN** : Demande d'emploi + CV. Le Vice-Président Délégué répondra.

DATES BUTOIRS DES ENGAGEMENTS

U19 D3, U17 D3 et U15 D3 :

> Clôture des engagements le 10 septembre 2018.

U15 à 8 :

> Clôture des engagements le 17 septembre 2018.

U18 FEMININES et COUPE DU VAR U18 FEMININES :

> Clôture des engagements le 17 septembre 2018

U15 FEMININES ET COUPE DU VAR U15 FEMININES :

> Clôture des engagements le 17 septembre 2018

CRITERIUM U13 FEMININES :

> Clôture des engagements le 17 septembre 2018

INFORMATIONS

- Suite à la demande de **CUERS PIERREFEU** pour organiser les finales de COUPE DU VAR saison 2018/2019, le Comité de Direction émet un avis favorable.

- **COMMISSION DE DISCIPLINE** : M. Guy BOLARD devient Président et M. Jean PAOLINI, Vice-Président.

- **Rajout au DEPARTEMENT TECHNIQUE** : MM Nicolas GORCE - John MENDY – Benjamin VIALE

- **Rajout à la Commission des Arbitres** : M. Pierre HOLLECKER

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Dans le cadre de son fonctionnement, le District du Var est amené à solliciter une aide financière auprès d'organismes.

Pour ce faire, le Comité de Direction désigne Monsieur Pierre GUIBERT, Président du District, à valider et signer les conventions.

BAREME DISCIPLINAIRE FOOTBALL LOISIRS

Le Comité de Direction a décidé que pour l'application du barème disciplinaire ne football loisirs les sanctions financières accompagnant les sanctions disciplinaires ne seraient pas appliquées sauf lorsqu'il s'agit d'infractions à l'encontre d'un officiel.

LISTE DES CLUBS POUVANT BENEFICIER POUR LA SAISON 2018 / 2019 D'UN ou DEUX JOUEUR(S) SUPPLEMENTAIRE(S) DANS L' (ou LES) EQUIPE(S) DE LEUR CHOIX AU TITRE DE L'ARTICLE 45 DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Il est rappelé que ce (ou ces) muté(s) supplémentaire(s) peut (peuvent) être utilisé(s) dans les équipes Ligue ou District pour toutes compétitions officielles, y compris nationales.

↳ 1 MUTE SUPPLEMENTAIRE :

LA LONDE (U17 D2) – GARDIA CLUB (U15 DHR) – SOLLIES FARLEDE (D2) – LES ARCS (D2) – BRIGNOLES (D2) – BORMES (D2) – CUERS PIERREFEU (D3) - FREJUS ST RAPHAEL (U19 R1) – VAL D'ISSOLE (D4) – PAYS DE FAYENCE (D2)

↳ 2 MUTES SUPPLEMENTAIRES :

LA VALETTE (R2 et U17 R1) - HYERES FC (R1) - SC TOULON (U17 R2) – SIX FOURS LE BRUSC (R2 – en attente du second)

LISTE DES CLUBS POUVANT BENEFICIER POUR LA SAISON 2018 / 2019 D'UN JOUEUR) SUPPLEMENTAIRE DANS L'EQUIPE DE LEUR CHOIX AU TITRE DE L'ARTICLE 67.1 DU R.A.G DE LA LIGUE MEDITERRANEE

- *Pour 3 saisons si l'équipe ne déclare pas forfait général durant la saison 2018/2019*

↳ 1 MUTE SUPPLEMENTAIRE :

ROQUEBRUNE (D3) – ROCBARON (D2)

- *Pour deux saisons si l'équipe ne déclare pas forfait général durant la saison 2018/2019*

↳ 1 MUTE SUPPLEMENTAIRE :

SC DRAGUIGNAN (R2) – FC PUGETOIS (D2) – PLAN DE LA TOUR (D3)

- *Pour une saison, si l'équipe ne déclare pas forfait général durant la saison 2018/2019*

↳ 1 MUTE SUPPLEMENTAIRE :

Mar VIVO (D2) – VAL D'ISSOLE (D4)

- *Pour deux saisons si création d'une équipe supplémentaire en Critérium U12F/U14F ou U15F/U17F saison 2017/2018 et sous réserve d'engagement d'une équipe U15F ou U18F pour la saison 2018/2019*

↳ 1 MUTE SUPPLEMENTAIRE :

CARQUEIRANNE LA CRAU (R1) - ASPTT HYERES (U16 F – U18 F) – RAMATUELLE (R2) – SC TOULON (U15 D1)

Les clubs pouvant bénéficier d'un muté supplémentaire (encouragement à la création d'équipes féminines) doivent obligatoirement choisir leur équipe avant le début des championnats.

UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT

Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :

>> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en **indiquant la date, le lieu et le motif du déplacement**.

>> **Prêt d'un seul minibus par club et par week end limité à trois demandes par saison.**

>> Forfait de 30 € par jour demandés aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)

>> **Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée :** VAR – BOUCHES DU RHONE - ALPES MARITIMES – ALPES DE HAUTE PROVENCE et GRAND VAUCLUSE.

Prochaine réunion
Le Mardi 11 septembre 2018

Le Président: Pierre GUIBERT
Le Secrétaire Général : André VITIELLO